

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2016-044

Le conseil d'administration s'est réuni le 28 juin 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 juin 2016.

VU le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;
VU la circulaire N°2015-146 du 19 août 2015 définissant la procédure d'expertise des projets immobiliers des établissements relevant de la tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Point de l'ordre du jour : 1ère Partie : P7 – Présentation du programme CPER au CUSP

Exposé de la décision :

Historique :

Le contrat de projet Etat-Région Ile de France portant sur la période 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 inscrit pour l'académie de Paris une ligne intitulée « facultés de médecine - projet santé pour Lariboisière, Pitié Salpêtrière, Saints Pères ». L'université Paris-Descartes porte dans ce cadre un projet de restructuration du centre universitaire des Saints Pères, dont le premier volet concerne la Vie étudiante.

Problématique :

L'étude de faisabilité technico-économique de l'opération immobilière est soumise au conseil d'administration avant établissement du programme des travaux, puis du dossier d'expertise.

Proposition de décision soumise au Conseil :

Approbation de l'étude de faisabilité technico-économique du projet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 35
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 32
Abstentions : 0
Votes exprimés :
Contre : 0
Pour : 32

Fait à Paris, le 29 juin 2016

Le Président


Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

05 JUL. 2016

05 JUL. 2016